



Question écrite posée le mardi 28 janvier 2020

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. Édouard PHILIPPE
Premier Ministre

Lutte contre la discrimination à l'accès à l'emploi

Monsieur le député Stéphane PEU interroge Monsieur le Premier ministre sur les résultats inquiétants de l'enquête menée entre octobre 2018 et janvier 2019, à la demande du gouvernement et du Président de la République, par une équipe de chercheurs des Universités Paris-Est Marne-la-Vallée et Paris-Est Créteil.

Ces résultats, correspondant à 17 163 demandes émanant de candidats fictifs envoyées à 103 grandes entreprises françaises, sont connus du gouvernement depuis plus de huit mois. Passés sous silence, ils ont finalement été rendus publics par l'équipe de chercheurs, elle-même, au début du mois de janvier 2020.

Sans surprise, hélas, cette étude menée selon la méthode du test, en combinant des candidatures et des demandes d'information, à la fois en réponse à des offres d'emploi publiées ou de façon spontanée, met notamment en évidence et sans équivoque une discrimination significative et robuste selon le critère de l'origine, à l'encontre du candidat français présumé maghrébin, dans tous les territoires testés, et également une discrimination selon le lieu de résidence notamment dans l'industrie et à Paris.

Cette étude rigoureuse scientifiquement devrait permettre d'accomplir un engagement fort du Président de la République à savoir lutter fermement contre ce fléau que constitue précisément la discrimination à l'embauche. Il convient ici de se rappeler les paroles fortes du Président de la République prononcée le 14 novembre 2017 à Roubaix-Tourcoing à l'occasion d'un discours sur la politique de la Ville. Il déclarait alors vouloir poursuivre les «opérations de testing» ainsi que de «pénaliser les discriminations à l'embauche et à rendre publics les noms des entreprises les plus délinquantes en la matière».

Monsieur le député interroge donc Monsieur le Premier ministre sur les suites immédiates qu'il compte donner à cette étude et s'il envisage de se conformer à la parole présidentielle en rendant publique la liste des entreprises testées dans cette étude et opérant de la discrimination à l'embauche.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis



01 41 68 21 89



contact@stephanep.eu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur



Stéphane Peu



Stephane1peu



Abonnez vous
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à
newsletter@stephanep.eu.fr

Farid Aïd

Député suppléant

Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE

